



Français | Französisch

Guide des offres de soins

Informations sur l'assurance maladie,
la consultation chez le médecin et
comportement en cas d'urgence

STUTTGART



Sommaire

Assurance maladie	2	
Quelles sont les prestations couvertes par les assurances maladie ?	3	
Consultation chez le médecin	4	
Hospitalisation	6	
Médicaments	7	
„Nimm's richtig!“ (« Prenez-le bien ! ») – le plan de médication	8	
Examens préventifs	9	
Bilan de santé	9	
Dépistage du cancer	10	
Grossesse	10	
Tests de dépistage pour les enfants	11	
Soins dentaires	13	
Comportement en cas d'urgence	15	
Numéros de téléphone et adresses pour les urgences à Stuttgart	16	
Malade le soir ou le week-end	17	
Service de garde des Fédérations de médecins conventionnés	17	
Autres adresses et numéros de téléphone importants à Stuttgart	18	

Faits intéressants sur vos offres de soins

Qui dois-je contacter si je tombe malade le week-end ? Dois-je payer des médicaments s'ils ont été prescrits par un médecin ? Et dois-je payer mes lunettes moi-même ? Le « guide des offres de soins » répond à ces questions et à d'autres dans les pages suivantes. Il contient des informations à jour sur les soins de santé en Allemagne, les examens médicaux préventifs importants et le comportement en cas d'urgence afin que vous soyez rapidement informé lorsque vous avez besoin d'aide.



Assurance maladie

En Allemagne, l'assurance maladie est obligatoire. Mais l'assuré choisit lui-même sa caisse maladie. Les employés sont généralement assurés auprès d'une caisse maladie légale. En cas de revenus élevés, il est possible de souscrire une assurance maladie privée. Les bénéficiaires de Hartz IV sont obligatoirement assurés auprès de la caisse maladie légale (GVK) dont ils étaient membres jusqu'ici. Ils ont pleinement droit aux prestations standard des caisses maladie.

Le montant de la contribution de chaque individu à l'assurance maladie légale dépend de son revenu et du taux de cotisation général des caisses maladie. Les conjoints sans revenus propres et les enfants de moins de 25 ans peuvent également être assurés

gratuitement à l'assurance maladie légale sous certaines conditions. Pour les bénéficiaires de Hartz IV, chaque membre est assuré individuellement à la caisse maladie depuis le 1er janvier 2016.

Chaque personne assurée reçoit sa propre carte d'assuré. Des données personnelles telles que le nom, la date de naissance et le numéro d'assurance y sont stockées. Les patients doivent présenter la carte d'assuré lors de leur première visite chez le médecin au cours du trimestre. Les médecins sont alors directement payés par l'assurance maladie.

Quelles sont les prestations couvertes par les assurances maladie ?



Outre les frais de visite chez le médecin et les frais d'hospitalisation, l'assurance maladie couvre généralement également les frais des médicaments prescrits sur ordonnance, les prothèses, les examens préventifs, les traitements médicaux et les cures. Pour la plupart des prestations, vous devez payer une contribution propre de dix pour cent (au moins cinq euros, au maximum dix euros). Pour les séjours à l'hôpital, vous payez dix euros par jour, pour un maximum de 28 jours par an. Les enfants et adolescents de moins de 18 ans sont exemptés.

Les enfants et les adolescents de moins de 18 ans sont également exonérés des paiements supplémentaires pour les médicaments sur ordonnance et les aides (par exemple les appareils auditifs). Les adultes

n'ont pas à payer plus de 2 % de leur revenu annuel brut. Pour les personnes souffrant de maladies chroniques et ayant besoin de beaucoup de médicaments, cela représente au maximum 1 % de leur revenu brut. Si vous prenez activement soin de votre santé, les compagnies d'assurance maladie ont la possibilité de vous proposer des primes ou des remboursements. Les personnes à faible revenu peuvent demander à leur caisse maladie d'être exemptées des paiements supplémentaires.

En ce qui concerne les lunettes et lentilles de contact, la prise en charge des coûts est étroitement définie. En règle générale, les caisses maladie légales couvrent ces prestations pour les enfants et les adolescents jusqu'à l'âge de 18 ans. Interrogez votre caisse maladie pour obtenir des informations précises.



Consultation chez le médecin

En tant que patiente ou patient, vous êtes libre de choisir votre médecin. Il est cependant conseillé d'avoir un médecin traitant permanent. Il s'agit généralement d'un médecin généraliste ou d'un interniste, pour les enfants et les adolescents d'un pédiatre. Le médecin traitant connaît vos antécédents médicaux et peut vous envoyer consulter un spécialiste si nécessaire. Il vous remet pour cela une feuille de transfert (*Überweisungsschein*) (voir illustration).

Feuille de transfert pour le spécialiste
(p. ex. radiologue)

Prenez rendez-vous avant de consulter un médecin et n'oubliez pas d'annuler le rendez-vous si vous ne pouvez pas vous y rendre.

Vous devez emporter avec vous les documents suivants lorsque vous consultez un médecin :

- carte d'assuré (aussi lors d'une consultation chez le dentiste ou à l'hôpital)
- feuille de transfert (uniquement chez le spécialiste)
- carnet de vaccination
- si disponible : plan de médication actuel
- en cas de grossesse : carnet de maternité
- pour les enfants : carnet de santé



Hospitalisation

Si vous êtes hospitalisé(e) pour une urgence, la préparation n'est généralement pas possible. Cependant, il existe également des séjours à l'hôpital qui peuvent être planifiés, par exemple pour recevoir une articulation artificielle. Vous devez bien préparer ce séjour.

Documents importants pour un séjour planifié à l'hôpital :

- carte d'assurance maladie (pour les patient(e)s bénéficiant du régime d'assurance maladie légal)
- formulaire d'hospitalisation (*Einweisungsschein*) délivré par un médecin traitant ou un spécialiste
- carte d'identité ou passeport

Si disponibles, vous devez apporter les documents et informations suivants :

- radios, résultats d'analyse et rapports médicaux d'examens préventifs
- nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant
- noms et numéros de téléphone de parents proches et d'amis à informer en cas d'urgence
- plan de médication
- carte d'allergique, carte de groupe sanguin, carnet de vaccination, passeport radiographique ainsi que documents spéciaux (passeport Marcoumar, passeport de porteur de pacemaker, passeport diabète, etc.)



La clinique concernée facture directement les frais d'hospitalisation à votre caisse maladie. Les patients assurés par le secteur privé doivent généralement payer eux-mêmes les factures et récupèrent ensuite l'argent de leur assurance maladie privée. Les personnes légalement assurées de plus de 18 ans paient actuellement dix euros par jour, mais pour un maximum de 28 jours par an. Des exceptions sont possibles. Les traitements qui ne sont pas médicalement nécessaires, comme la chirurgie esthétique, doivent être payés à titre privé.



Médicaments



Si un médecin vous prescrit un médicament, il vous fournit une ordonnance pour cela. Vous devez la présenter en pharmacie pour recevoir le médicament. En règle générale, vous payez une part de cinq à dix euros par médicament pour une ordonnance de médicaments pris en charge par l'assurance maladie.

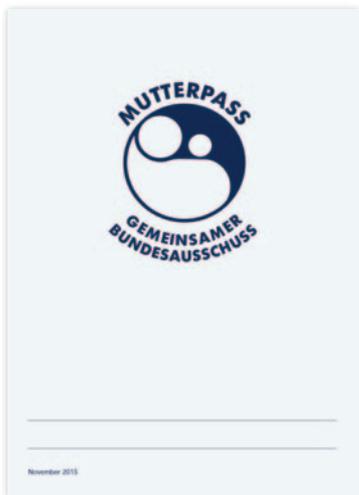
Exemple d'une ordonnance de médicaments

Dépistage du cancer

Les femmes à partir de 20 ans et les hommes à partir de 45 ans peuvent se faire tester une fois par an. De nombreux types de cancer peuvent être guéris aujourd'hui s'ils sont détectés et traités tôt.

Grossesse

Les femmes enceintes doivent consulter régulièrement le gynécologue dès le début de la grossesse. Elles y reçoivent un carnet de maternité (*Mutterpass*) dans lequel les médecins et les sages-femmes saisissent toutes les données importantes relatives à la grossesse. Une femme enceinte doit toujours avoir sur elle son carnet de maternité afin qu'elle et son enfant



Le carnet de maternité contient les données sur la grossesse

à naître puisse recevoir les soins adaptés en cas d'urgence. Elle doit aussi l'avoir chaque fois qu'elle consulte un médecin, se rend à l'hôpital ou chez le dentiste. De nombreux médicaments ne doivent pas être administrés aux femmes enceintes et certains examens peuvent ne pas être effectués.

Tests de dépistage pour les enfants

À la naissance d'un enfant, vous recevez un carnet sanitaire pour les enfants (*Kinderuntersuchungsheft*). Il répertorie tous les examens jusqu'à l'âge de 14 ans :

Désignation	Âge de l'enfant
U1	après la naissance
U2	3 ^{ème} au 10 ^{ème} jour de vie
U3	4 ^{ème} à la 5 ^{ème} semaine de vie
U4	3 ^{ème} au 4 ^{ème} mois de vie
U5	6 ^{ème} au 7 ^{ème} mois de vie
U6	10 ^{ème} au 12 ^{ème} mois de vie
U7	21 ^{ème} au 24 ^{ème} mois de vie
U7a	34 ^{ème} au 36 ^{ème} mois de vie
U8	46 ^{ème} au 48 ^{ème} mois de vie
U9	60 ^{ème} au 64 ^{ème} mois de vie
J1	13 ^{ème} à la 14 ^{ème} année de vie

En plus des examens légaux du programme d'examen, certaines caisses maladie proposent des examens supplémentaires, en particulier pour les écoliers (U10 et U11) et les adolescents (J2). Demandez à votre caisse d'assurance maladie si elle couvrira les frais de ces examens.

Name _____
 Vorname _____
 Geburtsort _____

**Gemeinsamer
Bundesausschuss**

Kinderuntersuchungsheft

Bitte bringen Sie Ihr Kind zur Untersuchung:

U2	3-10. Lebensmonat	sein	Nein
U3	4-5. Lebenswoche	sein	Nein
U4	3-4. Lebensmonat	sein	Nein
U5	6-7. Lebensmonat	sein	Nein
U6	10-12. Lebensmonat	sein	Nein
U7	21-24. Lebensmonat	sein	Nein
U7a	24-36. Lebensmonat	sein	Nein
U8	49-65. Lebensmonat	sein	Nein
U9	65-84. Lebensmonat	sein	Nein

Diese Untersuchungs Termine sollten Sie im Interesse Ihres Kindes bitte genau einhalten.

Mon enfant se développe-t-il correctement ?
Les examens U assurent la sécurité

Il est très important de vous rendre aux examens avec vos enfants. Les maladies ou les troubles du développement peuvent ainsi être détectés tôt. Les vaccinations sont tout aussi importantes. Elles peuvent protéger votre enfant contre des maladies graves. Si vous avez peur des effets secondaires, parlez-en à votre pédiatre.

Vous trouverez les recommandations de vaccination actuelles de l'institut Robert Koch sur le site Internet rki.de. Entrez « Recommandations de la STIKO » dans la recherche par mot-clé.

WELTGESUNDHEITSORGANISATION
 WORLD HEALTH ORGANIZATION
 ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

**INTERNATIONALE BESCHEINIGUNGEN
ÜBER IMPFUNGEN
UND IMPFBUCH**

INTERNATIONAL CERTIFICATES
OF VACCINATION

CERTIFICATS INTERNATIONAUX
DE VACCINATION

gemäß § 16 Bundes-Seuchengesetz

ausgestellt für / issued to / délivré à _____

Name: Vorname / Surname, given name / Nom, prénom _____

Geburtsdatum / Born on / Né(e) le _____ in / à _____

Wohnort und Straße / Address / Domicile et adresse _____

Reisepaß-Nr. oder
Nr. des Pers.-Ausweises

Passport No. or
Identity card No.

Numéro du passeport ou
de la carte d'identité

Carnet de vaccination

Soins dentaires

Les adultes devraient aller chez le dentiste au moins une fois par an, les enfants de six à 17 ans deux fois par an, même s'ils n'ont pas de douleurs. Ces examens réguliers, payés par la caisse maladie, sont entrés dans un carnet bonus (*Bonusheft*). Si vous avez besoin un jour d'une prothèse dentaire, la caisse maladie remboursera une indemnité plus élevée si vous pouvez prouver grâce au carnet bonus que vous avez effectué au moins une fois par an des soins préventifs.

Le montant de l'indemnité de l'assurance maladie pour les prothèses dentaires dépend des résultats dentaires. La caisse maladie paie cette indemnité que vous choisissiez une thérapie simple ou complexe.



À faire tamponner une fois par an lors de l'examen préventif : le carnet bonus

Il est possible de souscrire une assurance complémentaire pour les prothèses dentaires.

Les cabinets dentaires offrent une prophylaxie gratuite aux enfants et aux adolescents de six à 18 ans. En plus d'un nettoyage approfondi et de la fluoration des dents, elle comprend également des informations sur le brossage correct. Pour prévenir les caries, les moulures permanentes des enfants sont par ailleurs plombées.

L'hygiène buccale est tout aussi importante que la visite chez le dentiste, en particulier le brossage régulier des dents. Votre dentiste vous informera des bons soins dentaires.

Comportement en cas d'urgence



Une urgence est une maladie ou une blessure si grave qu'un traitement médical est nécessaire immédiatement. Par exemple :

- forte fièvre
- essoufflement
- fractures
- saignement abondant
- empoisonnements
- perte de conscience soudaine

En cas d'accidents et de situations présentant un risque vital, vous devez toujours prévenir les services d'urgence :

numéro d'appel d'urgence 112

En cas d'empoisonnement, appeler le centre d'information sur les empoisonnements de Fribourg. Ce service gratuit d'urgence et d'information est disponible 24 h/24.

Centre antipoison : téléphone 0761 19240

Vous pouvez appeler la police au 110, qui peut également avertir les services d'urgence. Vous pouvez appeler les numéros 110 et 112 depuis tous les téléphones. Ces numéros fonctionnent sans indicatif.

Numéro d'appel d'urgence de la police 110

Vous trouverez des **téléphones d'urgence** rouges, jaunes et orange dans les stations de métro et sur les autoroutes. Ces téléphones sont directement connectés.

tés au centre de contrôle d'urgence. Avec ces téléphones, vous ne composez pas de numéro, mais vous actionnez un levier. L'emplacement exact est également indiqué sur la borne d'appel d'urgence.

Si vous avez composé un numéro d'urgence, veuillez fournir les informations suivantes :

- Où est-ce arrivé ?
- Que s'est-il passé ?
- Combien de blessés/malades y a-t-il ?
- Quelles sont les blessures/maladies ?
- Attendez les questions.



Numéros de téléphone et adresses pour les urgences à Stuttgart

Services d'urgence pour les situations présentant un risque vital :

Klinikum Stuttgart – Katharinenhospital
Kriegsbergstraße 60
70174 Stuttgart
Téléphone 0711 278-30303

Les urgences se trouvent au Katharinenhof (bâtiment E).

Klinikum Stuttgart – Krankenhaus Bad Cannstatt
Prießnitzweg 24
70374 Stuttgart
Téléphone 0711 278-62700

Les deux services d'urgence sont ouverts 24 h/24 et 365 jours par an.

Plus d'informations sur :

klinikum-stuttgart.de/ihr-aufenthalt/notfall/

Malade le soir ou le week-end

Service de garde des Fédérations des médecins conventionnés

Si vous avez besoin d'un médecin la nuit, le week-end ou pendant les jours fériés et ne pouvez pas attendre la prochaine consultation, le service de garde médical est là pour vous. En 20 à 30 minutes en voiture, vous pouvez rejoindre un cabinet d'urgence depuis n'importe où dans le Bade-Wurtemberg pendant les horaires d'ouverture et sans rendez-vous préalable. Le service de garde vous aide pour les situations **ne présentant pas de risque vital**.

Téléphone 116117
(pour l'ensemble du territoire fédéral)
Fax 0800 58 95 210
(pour les personnes malentendantes et muettes)

Horaires d'ouverture des cabinets d'urgence :

Lundi au jeudi, 19 h à 7 h
Vendredi, 14 h à 7 h
Samedi, dimanche et jours fériés 24 heures sur 24



Autres adresses et numéros de téléphone importants à Stuttgart

Cabinet médical d'urgence au Marienhospital
Böheimstraße 37
70199 Stuttgart
notfallpraxis-stuttgart.de

Sans prise de rendez-vous par téléphone

Horaires d'ouverture :

- Médecins généralistes, internistes, orthopédistes et chirurgiens :

Lundi au jeudi, 19 h à 7 h

Vendredi, 14 h à 7 h

Samedi, dimanche et jours fériés, 7 h à 1 h

- Médecins ORL :

Samedi, dimanche et jours fériés, 9 h à 18 h

Services d'urgence au Katharinenhospital

Kriegsbergstraße 60

70174 Stuttgart

klinikum-stuttgart.de/ihr-aufenthalt/notfall/

- Service d'urgence dentaire
Bâtiment K, rez-de-chaussée
Téléphone 0711 278-33368

Horaires d'ouverture :

Tous les jours de 18 h à 8 h

Samedi, dimanche et jours fériés également de 8 h à 18 h

- Service d'urgence d'ophtalmologie

Sous-sol bâtiment K

Téléphone 0711 278-33100

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi, 18 h à 20h30

Vendredi, 16 h à 22 h

Samedi, dimanche et jours fériés, 8 h à 22 h

En semaine de 8 h à 18 h, l'ophtalmologiste local prend en charge les urgences.

Téléphone 0180 607-1122

- Service d'urgence ORL

Téléphone 0711 278-33297 (jusqu'à 18 h)

0711 278-01 (après 18 h)

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi, 16 h à 7h30

Samedi, dimanche et jours fériés 24 h/24

Service d'urgences pédiatriques des Fédérations des médecins conventionnés à l'Olgahospital

Kriegsbergstraße 60

70174 Stuttgart

Téléphone 0180 6071-112

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi, 19 h à 22 h

Samedi, dimanche et jours fériés, 9 h à 22 h

En dehors de ces jours et heures de consultation, le service des urgences de l'Olgahospital est responsable.

Téléphone 0711 278-73011

Stuttgart, capitale du Land de Bade-Wurtemberg

Service de santé publique

Schloßstraße 91

70176 Stuttgart

Téléphone 0711 216-59424

gesundheitsfoerderung@stuttgart.de

Éditrice : Stuttgart, capitale du Land de Bade-Wurtemberg, service de santé publique (stratégie de promotion de la santé) en lien avec le service communication ; rédaction : Simone Schmidt-Goretzky, Jana Nolte ; conception : Karin Mutter ; photo de couverture : ©marchmeena29iStock/Getty Images Plus ; illustrations : ©mikimad/DigitalVision Vectors/Getty Images; pages 5 et 7 : Gesundheitsamt ; page 10 : Erik Streb (domaine public), commons.wikimedia.org ; page 12 : Comité mixte fédéral ; page 13 : Lämpel (domaine public), commons.wikimedia.org ; page 14 : KZV BW
mai 2020

Créé avec l'aimable soutien de BARMER

Cette brochure a été traduite en différentes langues.
Vous la trouverez également sur Internet à l'adresse :
www.stuttgart.de/gesundheitskonferenz

DIE STADT INFORMIERT

stuttgart.de
stuttgart-meine-stadt.de

facebook.de/stadt.stuttgart
twitter.com/stuttgart_stadt
instagram.com/stuttgart.meine.stadt
youtube.com/StuttgartLHS

Stuttgarter Amtsblatt



STUTTGART

